



Effectif légal :	<b>19</b>
En exercice	<b>19</b>
Présents à la séance	<b>16</b>
Absents	<b>3</b>
Votants	<b>19</b>

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 09 mai 2019 s'est réuni le **jeudi 16 mai 2019 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

Mme Karine COUVAL a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 <sup>er</sup> adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X			
5. Mme HANS Louissette, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal	X			
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal		X	P. PELTIER	
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale	X			
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal		X	J-L. THOMAS	
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	E. GREMILLET	

La séance est levée à 21 heures 47 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2019/038 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -  
Approbation du Conseil Municipal du 4 avril 2019

N° 2019/039 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04  
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

- N° 2019/040 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des Communes – Autres – 09-01-03  
Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges  
Autorisation de signature
- N° 2019/041 Domaine et Patrimoine – Aliénation – 03-02  
Vente d'un terrain lieu-dit « La Grosse tête »
- N° 2019/042 Urbanisme – Documents d'urbanisme – 02-01  
Secteurs d'information sur les Sols
- N° 2019/043 Urbanisme – Documents d'urbanisme – 02-01  
Déclaration de projet SAGRAM
- N° 2019/044 Finances locales -Subventions – 07-05  
Subventions aux Associations
- N° 2019/045 Fonction publique – Régime indemnitaire – 05 – 05  
Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
- N° 2019/046 Finances locales – Divers – 07-10 –  
Service public forestier
- N° 2019/047 Finances locales – Divers – 07-10 –  
Chèque énergie

---

**Délibération n° 2019/038**  
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -**  
**Approbation du Conseil Municipal du 4 avril 2019**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 4 avril 2019.

---

**Délibération n° 2019/039**  
**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,  
Monsieur le Maire

- a) A signé les marchés suivants :

Santé communale (AXA)

b) n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
GILLET-MAUFFREY	Simone-Bruno	346 RUE DE LA GRAND'COTE	X		D 630-632-641	2019/08
BUCHLER GAZAL	Gilles	204 rue de la louviere	X		AD 112	2019/09
LAMBOLEY-LASSAUCE-BEGEL		Rue de l'Atre	X		AM 435	2019/10
VARROY	Jean-Claude	478 RUE DU TAMBOIS	X		AL 194	2019/11
ARNOULD	MICHELLE	506 LA MALAIDE	X		C 21-27-28-1065	2019/12

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

#### **Délibération n° 2019/040**

#### **Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des Communes**

#### **Autres – 09-01-03**

#### **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges**

#### **Autorisation de signature**

Monsieur le Maire explique que le contrat enfance jeunesse permet à la Commune de recevoir des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le contrat est venu à échéance le 31 décembre 2018 et il convient de prévoir son renouvellement pour les années 2019 à 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DEMANDE** le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2019 à 2021

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat.

#### **Délibération n° 2019/041**

#### **Domaine et Patrimoine – Aliénation – 03-02**

#### **Vente d'un terrain lieu-dit « La Grosse Tête »**

Monsieur le Maire expose le projet du promoteur. L'objectif est d'acheter 8 360m<sup>2</sup> non viabilisé lieudit « La Grosse tête » afin de réaliser un lotissement composé de 6 pavillons individuels de type 4 pour des familles primo-accédants et 5 terrains à bâtir de surface approximative moyenne de 970m<sup>2</sup>. Neobilis propose la somme de 23 656€ pour cette acquisition foncière.

Le Conseil Municipal, après délibération, 3 voix contre, Madame Edith GREMILLET et Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

**AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle C 1280 lieu-dit « La Grosse Tête », d'une contenance de 8 360 m<sup>2</sup> à Neobilis, au prix de 23 656 €

**DIT** que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de division

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique

**Délibération n° 2019/042**  
**Urbanisme – Documents d’urbanisme – 02-01**  
**Secteurs d’information sur les Sols**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l’arrêté 12/2019/ENV du 21 janvier 2019 portant création d’un Secteur d’information sur les Sols (SIS) sur le site Ancienne décharge de la papeterie ARJO-WIGGINS (devenu MUNKSJO) à Pouxoux

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité

**DECIDE** de porter à la connaissance les éléments relatifs au SIS

**DECIDE** de l’annexer au document d’urbanisme en vigueur

**AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre au service urbanisme de la CAE les documents concernant ce dossier

---

**Délibération n° 2019/043**  
**Urbanisme – Documents d’urbanisme – 02-01**  
**Déclaration de projet SAGRAM**

VU le projet présenté par la société SAGRAM

Le Conseil Municipal, après délibération, 4 voix contre, Mesdames Aude VIVIER et Edith GREMILLET, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE

**EST FAVORABLE** pour débiter une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

---

**Délibération n° 2019/044**  
**Finances locales – Subventions – 07-05**  
**Subventions aux Associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 2<sup>ème</sup> Adjointe, qui présente les propositions de subventions aux associations pour l’année 2019 et précise que ces propositions ont été étudiées en commission municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS

**ALLOUE** aux associations les subventions suivantes au titre de l’année 2019 et **PRECISE** que les personnes mentionnées en face des associations n’ont participé ni au débat ni au vote

Associations	2019	
FFI	100	
AFN	200	
Ste de chasse	100	
Club des Edelweiss	800	
Godillots baladeurs	400	
Légion vosgienne	50	
Chorale l'oiseau lyre	500	Philippe LEROY
Comité des Œuvres Sociales	7000	
Donneurs de sang	300	Edith GREMILLET
Sports réunis de Pouxoux-Jarménil	3750	
Economie sociale et familiale	400	
Amicale Maison retraite Eloyes	150	
Batterie Fanfare Pouxoux Jarménil	600	
Société pêche	150	
Amicale sapeurs-pompiers Eloyes	100	
Bibliothèque CH Remiremont	50	
Association des jeunes motivés de Pouxoux	500	
Les petits croissants	300	Aude VIVIER
Club chiffres et lettres	100	
FSE Collège Eloyes	120	
Association Sport Collège Eloyes	120	
La voie du calme QI GONG	150	
	<b>15 940</b>	

### **Délibération n° 2019/045**

#### **Fonction publique – Régime indemnitaire – 05 – 05**

#### **Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Monsieur le Maire explique qu'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction peut être attribuée aux agents occupant les fonctions de directeur ou secrétaire général. Cette prime est fixée à 15% maximum du traitement brut de l'agent.

Le versement de cette prime est interrompu lorsque le bénéficiaire n'exerce pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps de maladie ordinaire, de maternité ou de congé pour accident de travail.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** d'adopter la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ainsi proposée.

**DIT** qu'elle prendra effet à compter du 01/05/2019 et sera applicable aux fonctionnaires occupant les fonctions de directeur ou secrétaire général.

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

---

**Délibération n° 2019/046**  
**Finances locales – Divers – 07-10 –**  
**Service public forestier**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3ème Adjoint, qui présente le courrier de l'intersyndicale des personnels de l'agence Vosges-Montagnes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**S'OPPOSE** à l'augmentation des frais de gestion forestière pour les communes forestières.

**SOUHAITE** le maintien d'un service public forestier complet à destination des communes et de nos concitoyens.

**SOUHAITE** le maintien du caractère public de la gestion forestière en Forêt communale

**S'OPPOSE** à une baisse des effectifs à l'ONF, compromettant à terme la qualité de la gestion forestière communale et du service rendu aux communes forestières.

**S'OPPOSE** à une privatisation ou à un démantèlement de l'ONF, sonnante la fin des services forestiers rendus aux communes et à nos concitoyens.

---

**Délibération n° 2019/047**  
**Finances locales – Divers – 07-10 –**  
**Chèque énergie**

Le chèque énergie est accordé automatiquement une fois par an selon la situation familiale et les ressources du foyer. Il s'agit, comme son nom l'indique, d'un chèque nominatif et pré-rempli qui permet de payer les factures énergétiques comme l'électricité, le gaz ou encore l'achat de combustibles (fioul, bois, etc.). Son montant varie entre 48 euros et 277 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADHERE** au dispositif du chèque énergie, en acceptant l'encaissement de ces chèques en règlement d'une dépense de fourniture d'énergie liée au logement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce dispositif